

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 26 février 2015

DCM N° 15-02-26-3

**Objet : Versement de la contribution financière 2015 à l'EPCC Centre Pompidou-Metz.**

**Rapporteur: M. LEKADIR**

Dans le cadre des statuts de l'EPCC Centre Pompidou-Metz, la Ville est sollicitée pour sa contribution financière 2015.

Les premiers éléments de bilan de l'EPCC Centre Pompidou-Metz confirment le succès public rencontré par les 8 expositions proposées par le Centre en 2014. Un peu plus de 350 000 visiteurs ont été recensés (soit + 5 % de la fréquentation 2013), permettant de positionner l'établissement dans les premiers sites muséaux français.

S'agissant de la programmation 2015, outre la poursuite de l'exposition « Phares » jusqu'en février 2016 et l'exposition « Formes Simples » jusqu'en mars 2015, la nouvelle directrice du Centre Pompidou-Metz, Emma LAVIGNE propose à voir au printemps deux expositions monographiques : la première, intitulée « Leiris and co » du 3 avril au 15 septembre 2015 et la seconde, « Rétrospective Tania Mouraud » du 4 mars au 15 septembre 2015, laquelle sera accompagnée d'un parcours des œuvres de l'artiste dans divers lieux de la ville de Metz.

Cet itinéraire mènera le visiteur au FRAC Lorraine, au Musée la Cour d'Or-Metz Métropole, à l'Arsenal, au Centre d'Art Faux Mouvement, dans les galeries TouTouChic et Octave Cowbell. En point d'orgue pour la saison, sont annoncées « Warhol Underground », une exposition sur le pape du pop art, de juillet à octobre 2015, suivie de celle intitulée « Aura », de novembre 2015 à février 2016. Enfin, outre le travail d'ateliers de pratique artistique et la programmation du studio, il faut indiquer le principe d'un temps fort mensuel dans le Centre concentrant sur trois jours (vendredi au dimanche) des performances, spectacles, concerts, conférences autour d'une exposition chaque fois différente (ex : en mars, temps fort autour de Tania Mouraud) et un travail avec des compagnies en résidence ouvrant sur une restitution publique.

Il est à signaler enfin, la volonté de la ville et de la nouvelle direction de mieux collaborer sur divers projets culturels pour ancrer davantage le Centre dans son territoire. Ainsi, une collaboration est en cours sur l'événementiel de l'été entre le Centre Pompidou-Metz et la Ville de Metz autour des projets de festival « Metz Musiques & Numérique » et des Fêtes de la Mirabelle.

De façon générale, l'obligation de contributions à hauteur de 9 M€ pour les collectivités territoriales dans le montage budgétaire de l'EPCC a permis un nouveau tour de table fructueux avec, pour objectif, de stabiliser sur les prochaines années le financement du Centre Pompidou-Metz, avec notamment l'entrée du Conseil Général de la Moselle dans le tour de table et la confirmation des engagements de Metz Métropole, la Région Lorraine et la Ville de Metz. Dans ce cadre, le Conseil d'Administration du 15 janvier 2015 a trouvé un accord entre les collectivités sur les recettes nécessaires au budget 2015 respectueux des obligations statutaires de l'EPCC Centre Pompidou-Metz et d'un projet artistique et culturel ambitieux pour 2015.

Dans ce cadre, le budget primitif 2015 de l'EPCC, validé en Conseil d'Administration du 15 janvier 2015, s'élève à 12 100 000 € en dépenses et recettes. La Région Lorraine a confirmé sa participation à hauteur de 3 M€, la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole pour 4,6 M€, laquelle sera complétée par du mécénat à hauteur de 550 000 € et le Conseil Général de la Moselle pour 300 000 €. Le Centre Pompidou-Metz entend réaliser 3,1 M€ de recettes propres.

S'agissant de la contribution de la Ville, elle s'élève à 550 000 € avec une contribution de 400 000 € pour le fonctionnement du Centre Pompidou-Metz en 2015 et un soutien complémentaire de 150 000 €, compte tenu de l'accord trouvé pour 2015 à l'occasion du CA du 15 janvier dernier. Il est proposé de réaliser ce paiement en deux versements, le premier à l'issue du vote du Conseil Municipal et le second à la réception du bilan comptable et du rapport d'activités du Centre pour l'année 2014.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Les Commissions compétentes entendues,**

**VU les statuts de l'EPCC Centre Pompidou-Metz,**

**VU la convention de partenariat 2013-2015 signée entre la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, la Ville de Metz, le Conseil Régional de Lorraine, l'Etat et l'EPCC Centre Pompidou-Metz,**

**CONSIDERANT** les décisions du Conseil d'Administration de l'EPCC Centre Pompidou-Metz en date du 15 janvier 2015,

## **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE :**

- DE VERSER** à l'EPCC Centre Pompidou-Metz une contribution de 550 000 € en vue de l'équilibre des moyens budgétaires nécessaires à la réalisation des projets artistiques et culturels de cet établissement.

Cette contribution sera versée en deux acomptes : le premier acompte en mars 2015 et le second au vu de la réception du bilan comptable et du rapport d'activités de l'année 2014.

- **D'ORDONNER** les inscriptions budgétaires correspondantes au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

## L'Adjoint Délégué,

Hacène LEKADIR

Service à l'origine de la DCM : Action Culturelle  
Commissions : Commission des Affaires Culturelles  
Référence nomenclature «ACTES» : 8.9 Culture

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 43 Absents : 12 Dont excusés : 11

## Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ